

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

## PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

### Séance extraordinaire du conseil municipal

### **Mercredi 21 février 2024, 18 h 30, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :** M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1  
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3  
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4  
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5

**En l'absence de :** M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2  
Mme France Fortier, mairesse

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la greffière adjointe Mme Caroline Letarte.

#### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

##### 1. Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil municipal au plus tard le lundi 19 février 2024;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

##### 2. Ouverture de la séance

À 18 h 30, Mme la mairesse suppléante Michèle Dufresne souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

##### 3. Résolution 061-02-2024 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

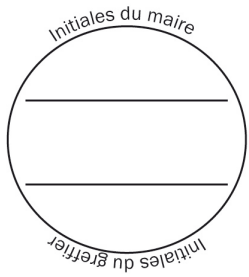
#### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

#### APPROVISIONNEMENT

4. Acquisition d'un véhicule Ford Transit 2024 neuf pour le Service des travaux publics

#### GREFFE



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

5. Autorisation de signature de l'entente portant sur l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avec Action Sentiers Lavallois

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. Période de questions

**DISPOSITIONS FINALES**

7. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

**APPROVISIONNEMENTS**

**4. Résolution 062-02-2024**

**Acquisition d'un véhicule Ford Transit 2024 neuf pour le Service des travaux publics**

Considérant que le véhicule des opérateurs en traitement des eaux est arrivé à la fin de sa vie utile ;

Considérant qu'une demande de prix a été déposée à deux entreprises ;

Considérant l'évaluation de deux possibilités pour l'achat d'un véhicule de type Transit de Ford :

1. Le rachat du véhicule de location modèle T250 2023 Moyen AWD, 15 000 km de Location Sauvageau pour un montant de 77 033,25 \$ (taxes incluses) ;
2. L'achat d'un Transit Ford 2024 neuf 250 MR Cargo AWD chez Desjardins Auto Collection pour un montant de 77 033,25 \$ (taxes incluses) ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 - Règlement de gestion contractuelle ;

Considérant la recommandation du Service des finances ;

**Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- De procéder à l'achat du véhicule Ford Transit 2024 chez Desjardins Auto Collection pour un montant total de 77 033,25 \$ (taxes incluses) pour lequel un dépôt de 500 \$ a déjà été fait afin de réserver le véhicule ;
- De financer ce projet à même le Règlement 904-22 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'achat du véhicule Ford Transit 2024 à Desjardins Auto Collection.

**Adoptée à l'unanimité**

**GREFFE**

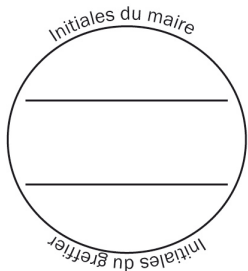
**5. Résolution 063-02-2024**

**Autorisation de signature de l'entente portant sur l'entretien des sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avec Action Sentiers Lavallois**

Considérant le protocole d'entente relativement à la gestion et l'entretien des sentiers pédestres par Action Sentiers Lavallois ;

Considérant la demande d'Action Sentiers Lavallois de mettre à jour cette entente ;

**Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente portant sur l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

**Adoptée à l'unanimité**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. Période de questions

À 18 h 45, la mairesse suppléante, Mme Michèle Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Seules les questions en lien avec les points à l'ordre du jour sont répondues. Les questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

Mme la mairesse suppléante rappelle aux citoyens qu'en vertu de l'article 10.7 du Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement de la séance du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*, seules les questions concernant un sujet contenu à l'ordre du jour sont autorisées, puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire.

La période de questions s'est terminée à 18 h 58.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### DISPOSITIONS FINALES

#### 7. Levée de la séance

**Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu de lever la séance à 18 h 59.**

**Adoptée à l'unanimité**

La mairesse suppléante,

La greffière adjointe,

---

---

Michèle Dufresne

Caroline Letarte